

DEC221289DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Dana RAPPOPORT, directrice de l'unité UMR8170 intitulée Centre d'Asie et du Sud-Est – CASE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er aout 2016;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC11898DGS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8170 intitulée Centre Asie du Sud-Est-CASE ;

Vu la décision DEC202256INSHS du 7 janvier 2021 portant nomination de Mme Dana RAPPOPORT aux fonctions de directrice par intérim de l'UMR8170 à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la décision DEC212674INSHS du 30 septembre 2021 portant nomination de Mme Dana RAPPOPORT aux fonctions de directrice de plein exercice l'UMR8170 à compter du 1^{er} septembre 2021

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée Mme Dana RAPPOPORT, directrice de l'UMR8170, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux

marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;

- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dana RAPPOPORT, délégation de signature est donnée à Mme Vanina BOUTE, directrice adjointe, à Mme Anne-Valérie SCHWEYER (CRHC), à Mme Véronique DEGROOT (MC) et à Mme Annabel VALLARD (CRCN), aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC213288DR02 du 14 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du (de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

Cette décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale

Véronique Debisschop